



**BAC CONSEILS**  
INITIATEUR DE SOLUTIONS

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Exercice 2017

Service de l'eau potable

**COMMUNE DE CHAMPAGNOLE**

**Département du Jura**

*Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales*

BAC CONSEILS  
5 rue Jules Ferry - 69270 Fontaines sur Saône

Tél. : 04 78 23 27 73 - Fax : 09 57 29 67 03  
[contact@bac-conseils.com](mailto:contact@bac-conseils.com) - [www.bac-conseils.com](http://www.bac-conseils.com)

SARL Capital 10 000€ - RCS : Lyon 478 843 527 - Siret : 478 843 527 00027 - NAF : 7112B - TVA : FR 72 478843527

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....	3
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	3
1.2	MODE DE GESTION DU SERVICE .....	3
1.3	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	4
1.4	CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT .....	4
1.5	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	4
1.6	PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU .....	4
1.7	PRODUCTION .....	5
1.8	ACHATS D'EAUX TRAITEES (IMPORTATIONS) .....	5
1.9	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	5
1.10	AUTRES VOLUMES .....	5
1.11	LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) .....	6
1.12	RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES.....	6
2.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE .....	7
2.1	MODALITES DE TARIFICATION .....	7
2.2	FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS.....	7
2.3	DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS .....	8
2.4	FACTURE D'EAU TYPE .....	8
2.5	RECETTES (EN €) .....	9
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	10
3.1	QUALITE DE L'EAU .....	10
3.2	INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	10
3.3	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX .....	11
3.4	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION .....	12
3.5	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES.....	12
3.6	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU .....	12
3.7	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	13
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	14
4.1	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	14
4.2	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE (EN €) .....	14
4.3	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE (EN €).....	14
4.4	AMORTISSEMENTS.....	15
4.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	15
5.	ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 15	
5.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE .....	15
5.2	OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT).....	15
6.	INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE CCSPL .....	16
6.1	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES .....	16
6.2	DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS .....	16
6.3	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE .....	16
6.4	TAUX DE RECLAMATIONS .....	17
6.5	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE.....	17

## 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **CHAMPAGNOLE**
- Caractéristiques : **Commune**
- Compétences liées au service :  
 Production  Transfert  Distribution
- Existence d'un schéma de distribution  Non  Oui, date d'approbation :
- Existence d'un règlement de service  Non  Oui, date d'approbation : 16/12/2010
- Existence d'une CCSPL  Non  Oui

### 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 délégation de service public

- Type de contrat : **affermage**
- Nom du délégataire : **VEOLIA EAU**
- Date de début de contrat : **01/01/2011**
- Durée du contrat : **10 ans**
- Date de fin de contrat : **31/12/2020**
- 1 avenant du 29/10/2015 : **sortie des abonnés de la commune de Ney, liste des indicateurs à suivre et modification tarifaire suite à la baisse des volumes**

- Missions du délégataire :

Gestion du service	Distribution publique d'eau potable, fonctionnement, surveillance et entretien du réseau et des installations, suivi et maintien de la qualité de l'eau distribuée.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, relève des compteurs, facturation, encaissement, gestion des comptes clients, application du règlement du service.
Mise en service	des branchements.
Entretien	Entretien de l'ensemble des ouvrages, y compris la vidange, le nettoyage et la désinfection des réservoirs, entretien des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements fonctionnels, mécaniques et électromécaniques.
Renouvellement	des branchements, des canalisations < 12 m, des compteurs, des équipements fonctionnels, mécaniques et électromécaniques.

### 1.3 Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert 8 307 habitants (8 298 en 2016).

### 1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

NEANT

### 1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2016	2017	Variation
- abonnés domestiques	4 143	4 188	+ 1,09 %
- abonnés non domestiques	4	4	/
<b>Total des abonnés</b>	<b>4 147</b>	<b>4 190</b>	<b>+ 1,09 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

**Commentaires :** Comme en 2016, on constate une légère hausse du nombre d'abonnés. Il en découle une baisse des consommations aux abonnés, comme vérifiée plus bas.

### 1.6 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service n'a pas de ressources en eau. Il est alimenté par le Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie.

## 1.7 Production

Le service n'a pas de station de production. Il est alimenté par le Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie.

## 1.8 Achats d'eaux traitées (importations)

	Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 (en m <sup>3</sup> )	Volume acheté durant l'exercice 2017 (en m <sup>3</sup> )	Variation
1	Syndicat Mixte Source la Papeterie	683 555	678 071	- 0,8 %
	<b>Total d'eaux traitées achetées : V<sub>2</sub></b>	<b>683 555</b>	<b>678 071</b>	<b>- 0,8 %</b>

**Commentaires :** On constate une très légère baisse des volumes achetés.

## 1.9 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 (en m <sup>3</sup> )	Volumes vendus durant l'exercice 2017 (en m <sup>3</sup> )	Variation
Abonnés domestiques	403 572	417 372	+ 3,42 %
Autres abonnés	963	970	+ 0,73 %
<b>Total vendu aux abonnés : V<sub>7</sub></b>	<b>404 535</b>	<b>418 342</b>	<b>+ 3,41 %</b>
Autres services d'eau potable	27 179	28 718	+ 5,66 %
<b>Total exporté vers d'autres services : V<sub>3</sub></b>	<b>27 179</b>	<b>28 718</b>	<b>+ 5,66 %</b>

**Commentaires :** on constate une hausse des volumes vendus cette année contrairement à 2016.

## 1.10 Autres volumes

Volume de service : V<sub>9</sub> = **53 735 m<sup>3</sup>/an** (70 762 m<sup>3</sup>/an en 2016)

(Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)

Volume consommateurs sans comptage : V<sub>8</sub> = **132 m<sup>3</sup>/an** (262 m<sup>3</sup>/an en 2016)

(Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

**Commentaires :** les efforts demandés en 2016 semblent se traduire en 2017, notamment avec la disparition de la fuite connue de 6m<sup>3</sup>/h. Il en va de même pour les volumes estimés sans comptage.

## 1.11 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

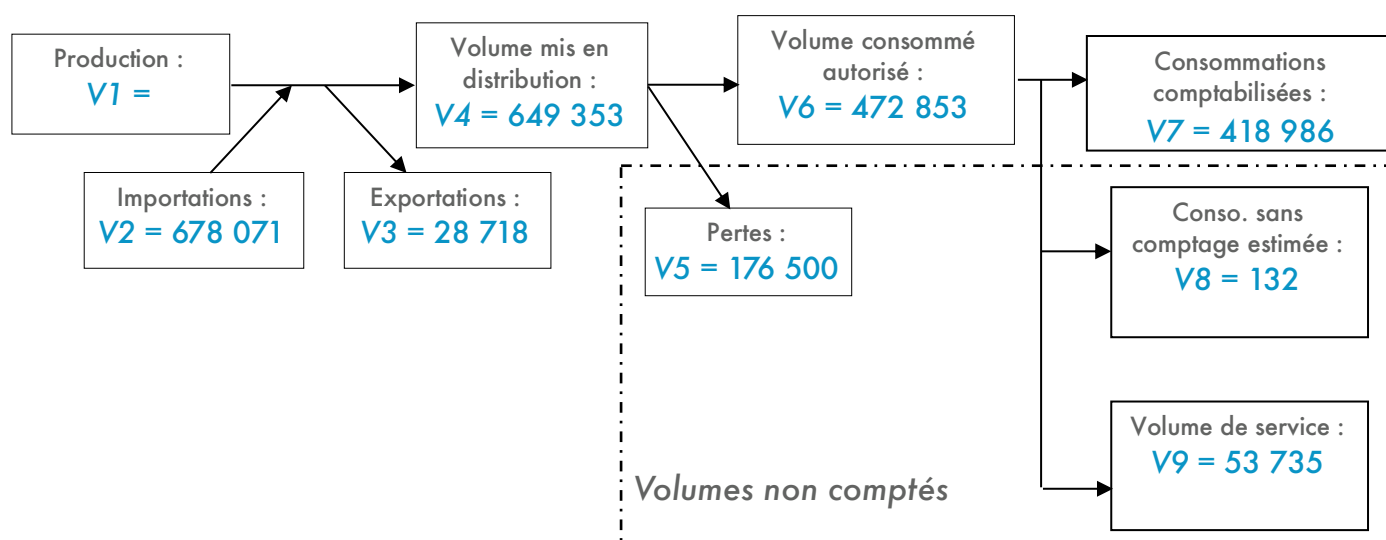
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **62 945 ml** au **31/12/2017** (63 068 ml au 31/12/2016).

**Commentaires :** La légère variation de linéaire réseau s'explique par les mises à jour et les relevés du système d'information géographique (SIG) découlant des différents travaux de renouvellements.

## 1.12 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- $V_1$  ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- $V_2$  ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- $V_3$  ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_4 - V_6$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- $V_8$  ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)<sup>4</sup>



## 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2017		Au 01/01/2018	
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur	0		0	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0,2058		0,2058	
Part du délégataire					
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur	33,56		34,23	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		0,6427		0,6556	
Taxes et redevances					
Taxes	Assujettissement TVA	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0,0789		0,0882	
	Pollution domestique	0,2900		0,2900	

**Commentaires :** A l'inverse de l'année précédente, les prix de la part Délégitaire sont en légère hausse du fait de l'application de la formule de révision des prix.

### 2.2 Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2016	2017	Variation
Frais d'accès au service	42,96 € HT	42,96 € HT	/
Frais d'ouverture et de fermeture	26,16 € HT	26,16 € HT	/
Coût du branchement	Sur devis	Sur devis	

**Commentaires :** Ces frais n'augmentent pas depuis 2014, ce qui sera à expliciter au vue de la présence d'une formule de variation pour ces prestations complémentaires dans le contrat d'affermage.

## 2.3 Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2010 fixant les tarifs du service
- Délibération du 16/12/2010 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 16/10/2010 fixant le coût du branchement

## 2.4 Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs		Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation
Délégataire	Part fixe	33,56	34,23	+ 2 %
	Part proportionnelle	77,12	78,67	+ 2,01 %
Collectivité	Part fixe	0	0	/
	Part proportionnelle	24,70	24,70	/
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		9,47	10,58	+ 11,72 %
Redevance de pollution domestique		34,80	34,80	/
TVA (5,5 %)		9,88	10,06	+ 1,82 %
Total		189,53	193,04	+ 1,85 %
Prix au m <sup>3</sup> (total /120 m <sup>3</sup> )		1,58	1,61	+ 1,90 %

**Commentaires :** La hausse de la facture 120 m<sup>3</sup> est due aux variations de la part Délégataire ainsi qu'à celle de la redevance pour prélèvement.



## 2.5 Recettes (en €)

### Recettes de la collectivité

	Année 2016	Année 2017	Variation
Recettes de vente d'eau :	103 825	101 131	- 2,6 %
Recettes vente d'eau aux abonnés	90 831	88 971	- 2,05 %
Recette de vente d'eau en gros	12 994	12 160	- 6,42 %
Autres recettes :	165 162	90 672	- 45,1 %
Recettes liées aux travaux	24 834	0	- 100 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0		
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	31 952		
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	108 376		
<b>Total des recettes</b>	<b>268 987</b>	<b>191 803</b>	<b>- 28,69 %</b>

**Commentaires :** La baisse globale des recettes est surtout liée à celle des travaux. Une explication sera à apporter sur la baisse des recettes des abonnés en opposition à la hausse constatée des volumes vendus à ces mêmes abonnés (probables décalages de facturation mais à confirmer).

### Recettes de l'exploitant

	Année 2016	Année 2017	Variation
Recettes de vente d'eau	410 831	467 043	+ 13,68 %
Autres recettes	38 308	51 883	+ 35,44 %
Recettes liées aux travaux exclusifs	12 979	20 139	+ 55,17 %
Produits accessoires	25 329	31 744	+ 25,33 %
<b>Total des recettes</b>	<b>449 139</b>	<b>518 926</b>	<b>+ 15,54 %</b>

**Commentaires :** La hausse des recettes s'explique par celle liée aux travaux exclusifs déjà initiée en 2015, aux produits accessoires (augmentation du nombre d'abonnés) et l'augmentation des volumes vendus.

## 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	15	15	100 %
Paramètres physico-chimiques	2	1	100 %

**Commentaires :** La qualité de l'eau distribuée en 2017 est conforme. Depuis 3 exercices, il n'y a pas eu d'incidents.

### 3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

Affiché à 80 % par le Délégué, cet indicateur est issu du Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie.

### 3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice dont la valeur est comprise entre 0 et 120, permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. A partir de 2014, un doublement de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau est prévu par la loi Grenelle 2, si l'indice de connaissance patrimonial des réseaux est insuffisant (inférieur à 40).

Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10
Seuil des 45 premiers points	40 / 45
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	1
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes d'eau	10
Localisation des autres interventions	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	0
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>

Par arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, le mode de calcul de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux a été modifié. Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne 40 points sur les 45 premiers points accessibles afin que le service dispose d'un descriptif détaillé. De plus, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points, sur 45 attribuables, conditionne l'attribution des points suivants.

En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 décembre 2013.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service, calculé conformément au nouveau barème par le Délégué, est de **91, préservant ainsi la Commune du doublement de la redevance prélèvement.**

### 3.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3 \times 100}{V_1 + V_2} = 73,97 \% \text{ (77,3 \% en 2016)}$$

**Commentaires :** le rendement se dégrade cette année malgré les campagnes de recherche de fuite initiées par le Délégué, ce qui est un signal de vieillissement important du patrimoine. D'ailleurs ceci est en corrélation avec le taux de renouvellement des réseaux encore inférieur au objectif national (1%). Enfin, l'affectation des 7 000 m<sup>3</sup> de la fuite connue en volume de service s'avère toujours discutable et appelle toujours à une action prochaine (même remarque qu'en 2016).

### 3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 10,03 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour} \text{ (9,81 m}^3/\text{km}/\text{jour en 2016)}$$

**Commentaires :** L'augmentation de cet indice comme explicité ci-dessus reflète une faiblesse de suivi.

### 3.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 7,68 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour} \text{ (6,73 m}^3/\text{km}/\text{jour en 2016)}$$

**Commentaires :** Cet indicateur en légère dégradation atteste d'une gestion correcte du réseau et reste largement conforme aux engagements contractuels fixés à 10 m<sup>3</sup>/j/km maximum.

### 3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2013	2014	2015	2016	2017
0	0	0,614	0,590	0

Soit un total de 1,204 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 0,38 \%$$

**Commentaires :** Ce taux de renouvellement encore inférieur aux objectifs nationaux (1%), baisse cette année. Pour rappel, 1% de renouvellement par an revient à renouveler l'ensemble du patrimoine enterré en 100 ans.

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1 Branchements en plomb

Branchements	Année 2016	Année 2017
Nombre total des branchements	2 710	2 717
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	80	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0%

**Commentaires :** Il existe des incohérences dans le nombre de branchements plomb supprimés pour 2016. En effet comme indiqué dans le RAD 2016, il était indiqué la suppression de 6 branchements. Or le RAD 2017 indique la suppression de 80 branchements plombs en 2016 ( ?) et 3 en 2017. Or, d'après notre calcul effectué l'année dernière, il ne restait que « 74 » branchements encore existants ? Les données transmises par le Délégué sont trop incohérentes pour en tirer une interprétation correcte et pour permettre un suivi précis.

### 4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)

Montants des travaux engagés	NEANT
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	

**Commentaires :** pas de travaux en 2017

### 4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2016	Année 2017
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Remboursement au cours de l'exercice	0 €	0 €
<i>dont en intérêts</i>	0 €	0 €
<i>dont en capital</i>	0 €	0 €

**Commentaires :** La Commune continue d'autofinancer ses travaux pour le service de l'eau potable.

## 4.4 Amortissements

	Année 2017
Montant de la dotation aux amortissements	58 108 €

## 4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
- NEANT	

## 5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2017, le service a reçu **0 demande d'abandon de créances** et en a accordé pour un montant de **0 €**.

Au cours de l'année 2017, l'indicateur relatif aux abandons de créances est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance}}{\text{volumefacturé}} = 0 \text{ €/m}^3 \text{ (0 €/m}^3 \text{ en 2016)}$$

**Commentaires :** Ce chiffre est resté cette année encore très faible. Avec l'application des lois Brottes, Hamon et loi Warsmann, il faudra suivre précisément les évolutions de cet indicateur, surtout que le taux d'impayés est sur une tendance haussière prononcée.

### 5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

NEANT

## 6. INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE CCSPL

La Collectivité n'a pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), elle n'est donc pas concernée par ces indicateurs.

### 6.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées} \times 1000}{\text{nombre d'abonnés du service}} = 4,77 \text{ ‰} \text{ (3,86 ‰ en 2016)}$$

**Commentaires :** Cet indicateur en légère hausse dénote d'un plus grand nombre de cas traités en urgence (et confirme un patrimoine enterré vieillissant et de plus en plus cassant).

### 6.2 Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 24 heures après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai} \times 100}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} = 100 \%$$

**Commentaires :** Cet indicateur comme en 2016 démontre un bon fonctionnement du service clientèle de l'exploitant, notamment en terme de disponibilités.

### 6.3 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

SANS OBJET



## 6.4 Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues :  Non  Oui

Le taux de réclamations est :

$$\frac{\text{nombre de réclamations laissant une trace écrite} \times 1000}{\text{nombre total d'abonnés du service}} = 0,24 \text{ ‰} \text{ (0,48 ‰ en 2016)}$$

## 6.5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année 2017 est :

$$\frac{\text{montant d'impayés 2016 tel que connu au 31/12/2016} \times 100}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2016}} = 0,72 \% \text{ (0,37 \% en 2016)}$$

**Commentaires :** Ce chiffre se met à augmenter de manière significative. Il subit une dégradation probablement en lien avec les premiers effets des lois Brottes et Hamon. Il faudra suivre cet indicateur, son impact sur les charges de l'exploitant et surtout les actions mises en œuvre pour assurer le recouvrement des recettes.